

Affiché le : 17 décembre 2021 Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

Délibération n° CM-2021-12-008

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Saint-Malo

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre 2021 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Malo, dûment convoqués, se sont réunis Salle Bouvet-charcot, sous la Présidence de M. Gilles LURTON, Le Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Convocation en date du 10 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 10 décembre 2021

Membres présents: M. Gilles LURTON, M. Jean-Virgile CRANCE, M. Nicolas BELLOIR, Mme Céline ROCHE, M. Abel KINIÉ, Mme Isabelle DUPUY, M. Serge BESSEICHE, Mme Sophie PIROT-LEPRIZÉ, M. Guillaume PERRIN, Mme Caroline DESQUESSES, M. Christophe BASTIDE, Mme Tiphaine RENARD, M. Florian BIGAUD, Mme Marie BURGALETA-BOUVIER, Mme Karine CHOUIKHA, Mme Sophie DANINO-SOISSON, Mme Elodie FARCOT-JAFFRELOT, M. Jean-Luc FAVIER, M. Emmanuel FEIGE, M. Pascal FLAUX, M. Jacques HARDOIN, M. Frédéric LAMBERT, Mme Anne-Katell LE ROUILLÉ, Mme Anne-Laure MOREAU, M. Hubert SENE, Mme Pierrette TRONEL, M. Yann-Erwan TURCAS, Mme Sophie BEAUDOUT, Mme Anne LE GAGNE, M. Jehan LECONTE, Mme Rozenn SAGET, M. Edouard VAURY

Pouvoirs:

Mme Florence ABADIE à M. Jean-Virgile CRANCE
Mme Clarisse BÉCHU à M. Guillaume PERRIN
M. Arthur BUSNEL à M. Frédéric LAMBERT
M. Arnaud CHEVALLIER à Mme Caroline DESQUESSES
M. Armel DE LESQUEN à M. Gilles LURTON
Mme Anna KHELIF-JOURNÉ à M. Florian BIGAUD
Mme Catherine KRAUSS à Mme Isabelle DUPUY
Mme Sophie LAUDE à Mme Sophie PIROT-LEPRIZÉ
M. Johann LEUX à M. Abel KINIÉ
Mme Caroline THARAUX à M. Jacques HARDOIN
M. Victor RICHARD à Mme Anne LE GAGNE

Secrétaire de séance : Florian BIGAUD



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

8 - BUDGET PRIMITIF 2022

Rapporteur: Monsieur BELLOIR

Le vote du budget primitif est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année.

Le budget 2022 doit permettre de mettre en œuvre les politiques publiques de la municipalité présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Il s'inscrit dans un contexte national de sortie progressive de la crise sanitaire dont les conséquences durables ont un impact significatif sur la réalisation de nos investissements (hausse du coût de l'énergie et des matières premières).

Au niveau local, l'année 2022 sera marquée par l'organisation de la Route du Rhum, évènement majeur pour notre ville qui implique une hausse de notre budget de fonctionnement comme tous les 4 ans.

Malgré les contraintes qui pèsent sur nos finances, la Ville souhaite mettre en œuvre une politique ambitieuse d'investissements, respectueuse de l'environnement, qui se traduit par les projets suivants :

- La restauration du domaine de la Briantais,
- Le nouveau Musée Maritime et ses réserves.
- Les travaux dans les équipements sportifs (parc de glisse de Marville, études pour une salle de gymnastique au sein du complexe Henri Lemarié...),
- La voirie et plus particulièrement la déclinaison du plan vélo,
- L'amélioration du cadre de vie dans les quartiers (voirie, assainissement, effacements de réseaux, fibre optique, espaces verts, plantation d'arbres...),
- Les opérations d'aménagement urbain (Hippodrome, programme de renouvellement urbain, secteur Bonne Rencontre...),
- Les travaux dans les écoles (dont les travaux d'accessibilité à Rocabey),
- Les travaux de rénovation énergétique des bâtiments et la modulation de l'éclairage public.

Afin de financer ce programme d'investissement, la Ville recherche activement des subventions auprès de ses partenaires et affiche sa volonté de maintenir un haut niveau d'autofinancement sans augmenter les taux de fiscalité directe.

Pour cela, il convient de maitriser les charges de fonctionnement en réalisant des économies de gestion tout en veillant à offrir un haut niveau de service public.

Ce budget a été construit sur la base d'une année d'ouverture « normale » des services publics et en partant du principe que les principales manifestations auront bien lieu.

Le rapport ci-dessous détaille très précisément le projet de budget 2022.



Affiche le : 17 decembre 2021 Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

L'article L2312-3 du CGCT stipule que les budgets des communes de plus de 10 000 habitants sont votés soit par nature, soit par fonction. La Ville de Saint-Malo vote son budget par nature avec une modalité de vote par chapitre.

Le Budget Primitif 2022 se compose du budget principal et de quatre budgets annexes.

Comme il est voté en décembre, le budget ne comprend ni la reprise des résultats 2021, ni les restes à réaliser. Cette reprise s'effectuera en cours d'année 2022 par le vote d'un budget supplémentaire.

Globalement, tous budgets et toutes sections confondus, les dépenses diminuent de près de 10 %.

| Section | Budget | BP 2021 | BP 2022 | Taux d'évolution |
|----------------|------------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Fonctionnement | | 94 343 610,75 € | 92 074 414,00 € | -2,4% |
| | Budget Principal VIIIe | 73 133 061,00 € | 76 352 381,00€ | 4,4% |
| | Budget ZAC | 16 265 150,00€ | 12 087 245,00 € | -25,7% |
| | Budget Port | 3 389 992,24 € | 2 839 669,00€ | -16,2% |
| | Budget Régie Zl | 754 740,51 € | 163 573,00€ | -78,3% |
| | Budget PGL | 800 667,00 € | 631 546,00€ | -21,1% |
| Investisser | ment | 64 320 660,60 € | 50 807 844,00 € | -21,0% |
| | Budget Principal Ville | 47 556 128,31 € | 38 119 394,00€ | -19,8% |
| | Budget ZAC | 14 468 918,40 € | 11 274 785,00€ | -22,1% |
| | Budget Port | 1 790 530,06 € | 904 285,00€ | -49,5% |
| | Budget Régie Zl | 129 753,83 € | 126 540,00€ | -2,5% |
| | Budget PGL | 375 330,00 € | 382 840,00€ | 2,0% |
| Total toute | s sections | 158 664 271,35 € | 142 882 258,00 € | -9,9% |

La section de fonctionnement du budget principal augmente principalement en raison des dépenses liées à la Route du Rhum. En revanche, tous les budgets annexes voient leur section de fonctionnement fortement diminuer du fait de la non reprise des résultats N-1 qui servent habituellement à financer les dépenses d'exploitation.

La baisse de la section d'investissement constatée sur tous les budgets résulte également de la non prise en compte des restes à réaliser 2021.

La présentation des données dans la délibération sera faite de BP à BP (hors restes à réaliser) afin de pouvoir analyser les évolutions à périmètre constant.



BUDGET PRINCIPAL

Le volume total du budget principal s'élève à 114 471 775 € répartis comme suit :

| Budget principal | BP 2021 | BP 2022 | Evolution |
|---------------------------------------|------------------|------------------|-----------|
| Section de fonctionnement | 73 133 061,00 € | 76 352 381,00 € | + 4,4 % |
| Section d'investissement | 36 806 627,35 € | 38 119 394,00 € | + 3,6 % |
| Restes à réaliser (RAR) | 10 749 500,96 € | | - 100,0 % |
| Section d'investissement avec les RAR | 47 556 128,31 € | 38 119 394,00 € | - 19,8 % |
| Total | 120 689 189,31 € | 114 471 775,00 € | - 5,2 % |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Recettes de fonctionnement | BP 2021 | BP 2022 | Evolut° en % | Poids en % 2022 | Route du Rhum | BP 202 hors RdR | Evolut° en % |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------------|------------------|---------------------|--------------|
| Atténuations de charges | 107 900 € | 138 000 € | 27,9% | 0,2% | 0€ | 138 000 € | 27,9% |
| Produits des services et du domaine | 7 099 889 € | 7 009 532 € | -1,3% | 9,2% | 0€ | 7 009 532 € | -1,3% |
| Impôts et taxes | 54 039 000 € | 53 838 000 € | -0,4% | 70,5% | 0€ | 53 838 000 € | -0,4% |
| Dotations, subventions et participations | 10 617 500 € | 12 316 600 € | 16,0% | 16,1% | 240 000 € | 12 076 600 € | 13,7% |
| Autres produits de gestion courante | 1 039 872 € | 1 071 949 € | 3,1% | 1,4% | 0€ | 1 071 949 € | 3,1% |
| Recettes de fonctionnement courantes | 72 904 161 € | 74 374 081 € | 2,0% | 97,4% | 240 000 € | 74 134 081 € | 1,7% |
| Produits financiers | 7 000 € | 7 500 € | 7,1% | 0,0% | - € | 7 500 € | 7,1% |
| Produits exceptionnels | 35 300 € | 38 800 € | 9,9% | 0,1% | - € | 38 800 € | 9,9% |
| Reprise sur provisions | - € | 1 650 000 € | - | 2,2% | 1 600 000 € | 50 000 € | - |
| Recettes réelles de fonctionnement | 72 946 461 € | 76 070 381 € | 4,3% | 99,6% | 1 840 000 € | 74 230 381 € | 1,8% |
| Opérations d'ordre de transfert entre sections | 186 600 € | 282 000 € | 51,1% | 0,4% | - € | 282 000 € | 51,1% |
| TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 73 133 061 € | 76 352 381 € | 4,4% | 100,0% | 1 840 000 € | 74 512 381 € | 1,9% |

Globalement, les recettes de fonctionnement progressent de 4,4 % (- 2,4 % en 2021). Les recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,3 % mais cette situation s'explique en partie par la Route du Rhum (1,84 M€). A périmètre constant, les recettes réelles connaissent une progression de 1,8 % grâce à nos recettes fiscales.



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

1.1. La fiscalité (chapitre 73 : 53 838 000 €)

Ce poste, en baisse apparente de 0,4 %, comprend 3 subdivisions :

- La fiscalité directe communale (68 %) qui baisse de 1,5 %,
- La fiscalité indirecte communale (12 %) qui progresse de 5,9 %,
- Les dotations versées par l'agglomération (20 %) qui restent stables.

1.1.1. La fiscalité directe

L'année 2022 voit se poursuivre la réforme supprimant la taxe d'habitation (TH) des résidences principales. Depuis 2021, les contribuables les moins favorisées (environ 80 %) ne sont plus redevables de la TH. Les 20 % les plus favorisées sont progressivement exonérés à hauteur de 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023.

Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne payera de TH sur sa résidence principale. En revanche, est maintenue la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants.

Depuis 2021, la Ville de Saint-Malo ne perçoit plus de produit issu de la TH des résidences principales mais elle a reçu en contrepartie la part départementale de la taxe sur le foncier bâti.

Sans augmenter ses taux, la Ville a pris acte du transfert du taux départemental de taxe foncière (19,90 %) qui est venu s'ajouter au taux communal (26,13 %) pour aboutir au nouveau taux en vigueur (46,03 %).

Le produit prévu pour chacune des taxes est le suivant :

| Taxes | BP 2021 | Notifications 2021 | BP 2022 | Ecart / BP 2021 en € | Evolut° / BP 2021 en % |
|--|------------|-----------------------|------------|----------------------------|------------------------------|
| Taxe d'habitation résidences secondaires et locaux vacants | 4 200 000 | 4 163 511 | 4 270 000 | + 70 000 | + 1,7 % |
| Taxe sur le foncier bâti | 32 500 000 | 31 041 112 | 31 900 000 | - 600 000 | - 1,8 % |
| Taxe sur le foncier non bâti | 190 000 | 187 975 | 184 000 | - 6 000 | - 3,2 % |
| TOTAL | 36 890 000 | 35 392 598 | 36 354 000 | - 536 000 | - 1,5 % |

Le produit des trois taxes est calculé en prenant en compte les hypothèses d'évolution suivantes appliquées aux bases 2021 notifiées :

- Revalorisation forfaitaire des bases : la revalorisation sera déterminée par le niveau d'inflation constaté fin novembre (non connue à la date de bouclage du budget) qui pourrait dépasser les 2 %. Par prudence, le taux retenu pour les prévisions est celui de l'inflation estimée par la Banque de France : + 1,8 %.
- Variation physique des bases (fondée sur l'évolution moyenne des bases des dernières années et des éléments prévisibles pour 2022) : + 1 %.



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

033-213302663-20211210-40037-

La baisse affichée entre le BP 2021 et le BP 2022 ne correspond pas à la réalité de l'évolution de la fiscalité directe. En effet, en l'absence de chiffrage précis au moment du vote du BP 2021, les conséquences de la réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière des établissements industriels (mesure décidée dans le cadre du plan de relance) n'avaient pas été prises en compte en raison de la neutralité attendue de la réforme sur nos recettes.

Cette mesure a effectivement été neutre avec le versement d'une nouvelle compensation de l'Etat à hauteur de 1,46 M€. Ce montant, qui a été déduit de notre produit de taxe foncière, n'est donc plus versé sous forme de fiscalité et apparait désormais dans le chapitre 74 (dotations et compensations).

Si l'on compare le produit prévisionnel 2022 (36,35 M€) au produit notifié en 2021 (35,39 M€), on obtient une **progression de + 2,7** %.

1.1.2. La fiscalité indirecte

Elle se décompose comme suit :

| Taxes | BP 2021 | BP 2022 | évolution |
|--|-------------|-------------|-----------|
| 7336 - Droits de place | 432 500 € | 427 500 € | -1,2% |
| 7338 - Autres taxes | 3 500 € | 3 500 € | 0,0% |
| 7351 - Taxe sur la conso finale d'électricité | 1 200 000 € | 1 200 000 € | 0,0% |
| 7364 - Prélèv. sur prod. des jeux | 995 000 € | 995 000 € | 0,0% |
| 7368 - Taxe locale sur la publicité extérieure | 200 000 € | 180 000 € | -10,0% |
| 7381 - Taxe addit. drts de mutation | 3 500 000 € | 3 900 000 € | 11,4% |
| Total fiscalité indirecte | 6 331 000 € | 6 706 000 € | 5,9% |

Les prévisions sont en progression de 5,9 % grâce à la hausse des droits de mutation (+ 400 000 €). Certaines taxes n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant crise sanitaire (droits de place et taxe locale sur la publicité extérieure). Quant au produit des jeux, il convient de rester prudent compte tenu des incertitudes sur la fréquentation du casino après crise.

1.1.3. <u>Les dotations provenant de l'intercommunalité</u>

L'attribution de compensation versée par Saint-Malo Agglomération devrait rester stable à 9 689 000 € en 2022 en prenant en compte les derniers montants arrêtés par la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

La dotation de solidarité communautaire est prévue pour un montant de 1 089 000 € comme en 2021.

1.2. <u>Les dotations, subventions et participations</u> (chapitre 74 : 12 316 600 €)

De BP à BP, ce chapitre est en hausse de 16 %.



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

| Dotations | BP 2021 | BP 2022 | Evolution en € |
|--|--------------|--------------|-------------------|
| Dotation forfaitaire | 8 470 000 € | 8 550 000 € | 80 000 € |
| Dotation de solidarité urbaine | - € | - € | 0€ |
| Dotation nationale de péréquation | 1 300 000 € | 1 360 000 € | 60 000 € |
| Sous-total Dotation globale de fonctionnement | 9 770 000 € | 9 910 000 € | 140 000 € |
| Compens. perte de taxe addit. droits mutations | 8 000 € | 7 000 € | -1 000 € |
| Etat - Compens.exon. des taxes foncières | 115 000 € | 1 585 000 € | 1 470 000 € |
| Sous-total compensations fiscales | 123 000 € | 1 592 000 € | 1 469 000 € |
| DGF des permanents syndicaux | 55 000 € | - € | -55 000 € |
| FCTVA | 60 000€ | 80 000 € | 20 000 € |
| Dotation spéciale au titre instituteurs | 2 800 € | - € | -2 800 € |
| Dotation générale de décentralisation | 5 800 € | 5 800 € | 0€ |
| Subventions département | 179 000 € | 180 000 € | 1 000 € |
| Subventions EPCI | | 240 000 € | 240 000 € |
| Subventions autres organismes | 333 400 € | 224 100 € | -109 300 € |
| Dotation de recensement | - € | 9 700 € | 9 700 € |
| Dotation pour les titres sécurisés | 45 000 € | 45 000 € | 0€ |
| Autres dotations et participations | 43 500 € | 30 000 € | -13 500 € |
| Total dotations, subventions et participations | 10 617 500 € | 12 316 600 € | 1 699 100 € |

Cette évolution s'explique par les éléments suivants :

- La réduction de 50 % des valeurs locatives de la taxe foncière des établissements industriels (mesure décidée dans le cadre du plan de relance) a entrainé la création d'une nouvelle dotation de compensation d'un montant de 1,46 M€,
- Les prévisions de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sont ajustées sur la base des montants notifiés en 2021 (+ 140 000 €),
- La subvention de Saint-Malo Agglomération pour l'organisation de la Route du Rhum (à ce stade, reconduction du montant de 240 000 € perçu en 2018),
- La suppression pour la ville de deux dotations : la DGF des permanents syndicaux (- 55 000 €) et de la dotation spéciale au titre des instituteurs (- 2 800 €),
- La non inscription des participations des lotisseurs à l'entretien des espaces verts (- 100 000 €): certains lotissements ne sont pas encore réceptionnés et des ajustements doivent être réalisés avant de pouvoir appeler les fonds.

Pour rappel, la DGF est constituée d'une dotation forfaitaire et de dotations de péréquation :

- La dotation forfaire, estimée à 8 550 000 €, est calculée en reprenant la dotation de l'année précédente à laquelle on applique les évolutions suivantes :
 - Une part dynamique en fonction de l'évolution de la population.
 - Un système d'écrêtement ou une garantie de non baisse suivant la situation dans laquelle se trouve la commune.
- Les dotations de péréguation :
 - La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.
 Sa prévision est augmentée de 60 000 € conformément au montant perçu en 2021.



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Les communes sont classées en fonction d'un indice synthétique dont la pondération des différents critères (APL, revenu/habitant, logements sociaux et potentiel fiscal/habitant) a été revue par la loi de finances pour 2017, ce qui joue en défaveur de la Ville qui a perdu l'éligibilité en 2020.

Les subventions des autres organismes concernent principalement les subventions de la CAF pour les centres de loisirs (195 000 €), de l'ANAH (agence nationale de l'habitat) dans le cadre d'Action Cœur de Ville (24 000 €).

Les autres dotations et participations comprennent différentes subventions de l'Etat pour financer notamment le dispositif petit-déjeuner (10 000 €) ou encore les élections (32 000 €).

1.3. Les produits des services et autres produits de fonctionnement courant

1.3.1. Les produits des services et du domaine (chapitre 70 : 7 009 532 €)

| Article | BP 2021 | BP 2022 | Evolution en € |
|---|-------------|-------------|-------------------|
| 7018 - Autres ventes de produits finis | 42 600 € | 42 000 € | -600 € |
| 70311 - Concessions dans les cimetières | 180 000 € | 180 000 € | 0€ |
| 70312 - Redevances funéraires | 7 500 € | 0€ | -7 500 € |
| 70321 - Droits de station. & locat voie publ. | 11 140 € | 11 140 € | 0€ |
| 70322 - Dts station. & locat. port. & fluvial | 25 500 € | 25 500 € | 0€ |
| 70323 - Redevances d'occup. dom. publ. communal | 141 814 € | 142 260 € | 446 € |
| 70328 - Autres droits de stationnement et de location | 723 000 € | 729 000 € | 6 000 € |
| 70383 - Redevance de stationnement | 1 485 000 € | 1 630 000 € | 145 000 € |
| 70384 - Forfait de post-stationnement | 370 000 € | 250 000 € | -120 000 € |
| 70388 - Autres redevances et recettes diverses | 201 225 € | 205 925 € | 4 700 € |
| 704 - Travaux | 1 500 € | 1 500 € | 0€ |
| 7062 - Redev. et droits des services culturels | 341 900 € | 334 500 € | -7 400 € |
| 70631 - Redev. et droits des services sportifs | 202 000 € | 202 000 € | 0€ |
| 70632 - Redev. et droits des services de loisirs | 8 500 € | 11 000 € | 2 500 € |
| 7067 - Redev. & dts des services- péri-scolaires et d'enseignement | 1 637 220 € | 1 657 220 € | 20 000 € |
| 70688 - Autres prestations de services | 25 000 € | 54 600 € | 29 600 € |
| 7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles) | 21 000 € | 20 200 € | -800 € |
| 70841 - Personnel mis à disposition des budgets annexes, régie munic. et CCAS | 659 800 € | 681 000 € | 21 200 € |
| 70846 - Personnel mis à disposition à l'EPCI | 284 500 € | 206 900 € | -77 600 € |
| 70848 - Aux autres organismes | 99 200 € | 40 500 € | -58 700 € |
| 70872 - Remboursement de frais par les budgets annexes & régies municipales | 428 250 € | 389 697 € | -38 553 € |
| 70873 - Remboursement de frais par les CCAS | 72 740 € | 74 740 € | 2 000 € |
| 70876 - Remboursement de frais par l'EPCI | 60 400 € | 60 400 € | 0€ |
| 70878 - Par d'autres redevables | 28 500 € | 28 500 € | 0€ |
| 7088 - Autres produits d'activités annexes | 41 600 € | 30 950 € | -10 650 € |
| Total produit des services et du domaine | 7 099 889 € | 7 009 532 € | - 90 357 € |



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021

Reçu Prefecture le : 17 decembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

055-215502085-20211210-40057

On peut ainsi souligner, dans cette catégorie, les recettes suivantes :

- 42 000 € pour la vente de certificats d'économie d'énergie.
- 180 000 € au titre des concessions des cimetières ou columbariums.
- 729 000 € au titre de la redevance fixe d'occupation du domaine public des parcs de stationnement en enclos (+ 6 000 €).
- 1 630 000 € pour les redevances de stationnement (+ 145 000 €).
- 250 000 € pour le forfait de post-stationnement (- 120 000 €).
- 205 925 € pour les autres redevances et recettes qui comprennent notamment les occupations temporaires du domaine public des chantiers (150 000 €), la concession GRDF ou encore les droits d'utilisation de la piste d'essais de la ZAC du Routhouan.
- Les droits d'entrées ou inscriptions relatifs aux services culturels : 334 500 €
 - o dont 202 700 € au titre des inscriptions des familles, entrées des concerts ou participations des communes pour le conservatoire,
 - o dont 69 000 € au titre des droits d'entrées du mémorial d'Alet et du manoir Jacques Cartier,
 - o dont 55 000 € au titre des droits d'inscription à la Grande Passerelle.
- Les droits d'entrée ou d'usage d'équipements sportifs : 202 000 €
 - o Salles de sports : 152 500 €
 - Equipements de plein air : 49 500 €.
- Les participations des familles pour la restauration scolaire (1 308 000 €) et pour l'accueil de loisirs (346 000 €).
- Les recettes liées aux mutualisations des services ou à la création de services communs: 206 900 € provenant de Saint-Malo Agglomération au titre des agents mutualisés ou mis à disposition et 681 000 € correspondant aux agents mutualisés exerçant des fonctions support pour le CCAS.
- 389 697 € au titre des écritures inter-budgets : refacturation aux budgets annexes des frais d'administration générale (348 297 €), remboursement des charges de personnel affecté aux budgets annexes (34 000 €) et refacturation de charges à caractère général (7 400 €).
- Remboursements de frais par le CCAS : 74 740 € (carburants, entretien des espaces verts, des bâtiments, des véhicules, produits d'entretien...).
- Remboursements de frais par SMA : 60 400 € notamment pour le broyage des déchets verts (55 000 €).
 - 1.3.2. <u>Les autres produits de gestion courante</u> (chapitre 75 : 1 071 949 €)

Ils comportent principalement les loyers (622 474 €) qui comprennent une nouvelle recette pour Le Poool (33 532 €).



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

La Ville perçoit depuis 2020 une redevance du délégataire des campings (part fixe de 110 000 € plus une part variable estimée à 43 000 €).

Parmi les produits divers de gestion courante, on retrouve principalement les récupérations de charges sur des biens communaux (152 101 €), les refacturations auprès des concessionnaires (remise en état des tranchées pour 45 000 €) et la redevance d'occupation des locaux payée par l'hôpital (47 434 €).

| Article | BP 2021 | BP 2022 | Evolution en € |
|---|-------------|-------------|-------------------|
| Revenus des immeubles | 583 907 € | 622 474 € | 38 567 € |
| Redevances versées par les fermiers et concessionnaires | 147 088 € | 153 000 € | 5 912 € |
| Redevances sur l'énergie hydraulique | 33 000 € | 33 000 € | 0€ |
| Produits divers de gestion courante | 275 877 € | 263 475 € | -12 402 € |
| Total autres produits de gestion courante | 1 039 872 € | 1 071 949 € | 32 077 € |

1.3.3. <u>Les autres recettes</u> (chapitres 042, 76, 77 et 78)

Le chapitre 76 correspond aux produits financiers qui sont évalués à 7 500 €.

Les recettes exceptionnelles (chapitre 77) sont évaluées à 38 800 \in , parmi lesquelles figurent notamment les indemnités d'assurance (16 600 \in), les mandats annulés sur exercices antérieurs (7 000 \in) ou encore les remboursements suite à des dégradations de panneaux de signalisation (6 000 \in).

Le chapitre 78 comprend les reprises sur provisions relatives à la Route du Rhum (1 600 000 €) et des contentieux soldés (50 000 €).

Sont inscrites au chapitre 042 les recettes suivantes : 100 000 € pour les travaux réalisés en régie, 50 000 € pour la gestion des stocks des certificats d'économie d'énergie et 132 000 € pour l'amortissement de subventions d'équipement.



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses totales de fonctionnement augmentent de 4,4 %. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,5 % en raison des prévisions relatives à la Route du Rhum.

Hors Route du Rhum, la progression des dépenses réelles est limitée à 1 %.

| Chapitre | BP 2021 | BP 2022 | Evolut° en % | Poids en % | Route du Rhum | BP 2022 hors RdR | Evolut° en % |
|--|--------------|--------------|--------------|---------------|------------------|---------------------|--------------|
| Charges à caractère général | 17 466 508€ | 19 803 432€ | 13,4% | 25,9% | 2 179 394 | 17 624 038 € | 0,9% |
| Charges de personnel | 36 861 540€ | 37 785 355€ | 2,5% | 49,5% | 171 000 | 37 614 355€ | 2,0% |
| Atténuéations de produits | 43 500 € | 56 500€ | 29,9% | 0,1% | | 56 500€ | 29,9% |
| Autres charges de gestion courante | 9 954 042€ | 10 056 847 € | 1,0% | 13,2% | | 10 056 847€ | 1,0% |
| Charges financières | 893 800 € | 801 000 € | -10,4% | 1,0% | | 801 000€ | -10,4% |
| Dépenses de fonctionnement courantes | 65 219 390 € | 68 503 134 € | 5,0% | 89,7% | 2 350 394 € | 66 152 740 € | 1,4% |
| Charges exceptionnelles | 691 102€ | 394 153€ | -43,0% | 0,5% | 3 000 | 391 153€ | -43,4% |
| Dotations aux provisions | 587 398€ | 592 000 € | 0,8% | 0,8% | | 592 000€ | 0,8% |
| Dépenses imprévues | 50 000€ | 50 000€ | 0,0% | 0,1% | | 50 000€ | 0,0% |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 66 547 890 € | 69 539 287 € | 4,5% | 91,1% | 2 353 394 € | 67 185 893 € | 1,0% |
| Virement à la section d'investissement | 3 818 421 € | 3 321 489€ | -13,0% | 4,4% | - 513 394 € | 3 834 883 € | 0,4% |
| Dotations aux amortissements | 2 766 750 € | 3 491 605€ | 26,2% | 4,6% | | 3 491 605€ | 26,2% |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 73 133 061 € | 76 352 381 € | 4,4% | 100,0% | 1 840 000 € | 74 512 381 € | 1,9% |

2.1. Les charges à caractère général (chapitre 011 : 19 803 432 €)

Ce chapitre retrace les crédits alloués aux directions de la Ville pour leur fonctionnement quotidien. Ces dépenses sont en hausse de 13,4 % par rapport au BP 2021, soit + 2,32 M€ dont 2,18 M€ sont dus à la Route du Rhum. A périmètre constant, leur évolution est limitée à + 0,9%, marquant ainsi la volonté de maitriser les coûts de fonctionnement des services malgré l'augmentation de l'inflation.

Les postes de charges les plus importants sont :

- Les contrats de prestations de service : 4 097 588 € dont le contrat de restauration scolaire pour 1 361 000 €, la rémunération du délégataire du stationnement sur voirie (450 000 €), le contrat avec OC Sport pour l'organisation de la Route du Rhum (1 493 500 €), les contrats de vérification de conformité des installations, le gardiennage...
- Les fluides : 2 419 803 € dont 1 558 187 € pour l'électricité, 545 305 € pour le gaz et 316 311 € pour l'eau. Les prévisions pourront être modifiées en cours d'année suivant l'évolution des tarifs.
- L'entretien des espaces verts : 1 338 440 €
- Les petites fournitures, pièces détachées...: 1 272 360 €



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

Les contrats de maintenance : 1 146 255 €

• Les locations immobilières : 1 140 250 € (dont 465 000 € pour la redevance domaniale des parkings en enclos)

• L'entretien de la voirie et des réseaux : 624 230 €

Les frais de nettoyage des locaux : 607 780 €

Les combustibles et carburants : 442 850 € (+ 6,6 %)

L'entretien des bâtiments : 376 560 €

Les assurances : 309 300 €

2.2. Les charges de personnel (chapitre 012 : 37 785 355 €)

Le crédit total affecté aux charges de personnel atteint 37 785 355 €, en progression de 2,5 % par rapport aux prévisions 2021 (+ 923 815 €). Hors Route du Rhum (+ 171 000 €) et mesures nationales (+ 257 000 €), cette hausse est limitée à + 1,35 % (+ 495 815 €).

Certaines augmentations de postes budgétaires sont liées à des mesures qui s'imposent à la collectivité, d'autres résultent du choix de celle-ci :

- Les effets de l'accord Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations :
 110 000€
- L'allocation de retour à l'emploi et l'indemnité de rupture conventionnelle : 105 000 €
- Les hausses de cotisations d'assurance SOFAXIS et de supplément familial de traitement : 42 000 €
- L'impact du contrat collectif de prévoyance et de la participation forfaitaire pour la mutuelle : 277 000 €
- Les recrutements projetés en 2022 : 500 000 €.

D'autres postes du chapitre 012 viennent atténuer ces augmentations : la diminution des coûts de mise à disposition de personnel, la baisse du montant versé au titre de la prime de précarité, l'optimisation de la gestion des remplacements...

2.3. Les autres charges de gestion courante (chapitre 65 : 10 056 847 €)

Les autres charges de gestion courante, d'un montant total de 10 056 847 €, connaissent une hausse de 1 % (+ 102 805 €).



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

Outre les indemnités des élus qui restent stables, ce chapitre comprend les subventions et dépenses diverses :

| Article | BP 2021 | BP 2022 | Evolution en € | Evolution en % |
|--|-------------|-------------|-------------------|----------------|
| 6518 - Redevances pour logiciels - autres | 63 763 € | 173 938 € | 110 175€ | 172,8% |
| 6541 - Créances admises en non valeur | 15 000 € | 15 000 € | 0€ | 0,0% |
| 6542 - Créances éteintes | 15 000 € | 15 000 € | 0€ | 0,0% |
| 6558 - Autres contributions obligatoires | 1 037 550 € | 1 036 550 € | -1 000 € | -0,1% |
| 657361 - Subvention Caisse des écoles | 130 000 € | 130 000 € | 0€ | 0,0% |
| 657362 - Subvention CCAS | 3 272 482 € | 3 273 000 € | 518€ | 0,0% |
| 6574 - Subv fonct. assoc & aut pers. drt privé | 4 889 497 € | 4 883 159€ | -6 338 € | -0,1% |
| 658 - Charges diverses de gestion courante | 2 250 € | 2 000 € | -250€ | -11,1% |
| Total | 9 425 542 € | 9 528 647 € | 103 105 € | 1,1% |

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les dépenses relatives aux droits d'usage des logiciels dont la Ville n'a pas acquis les licences sont enregistrées sur le compte 6518. En 2022, la ville prévoit une migration sur la suite Office 365 pour ses outils bureautiques et sa messagerie à hauteur de 100 000 €.

Les prévisions des créances éteintes ou admises en non-valeur sont stables.

Les autres contributions obligatoires comprennent principalement le forfait versé pour le fonctionnement des écoles privées.

Des subventions sont versées pour financer l'équilibre des établissements publics rattachées à la commune :

- Les subventions versées au CCAS s'établissent à 3 273 000 € réparties ainsi : 2 688 000 € de subvention d'équilibre, 525 000 € au titre des subventions aux associations à caractère social et 60 000 € au titre du reversement d'une partie des concessions des cimetières. Le budget du CCAS n'étant voté qu'en février avec une reprise des résultats N-1, la subvention d'équilibre pourra le cas échéant faire l'objet d'un ajustement en DM.
- La subvention versée à la Caisse des Ecoles s'élève à 130 000 €.

Enfin, les subventions aux associations et organismes de droit privé s'élèvent à 4 883 159 €, contre 4 889 497 € au BP 2021. Les principes d'accompagnement restent les mêmes mais certaines subventions ont fait l'objet d'ajustements afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire.

2.4. Les charges financières (Chapitre 66 : 801 000 €)

Les charges financières sont évaluées à 801 000 € contre 893 800 € au BP 2021, soit une baisse de 10 %.

Cette diminution s'explique par la faiblesse des taux d'intérêt, le désendettement opéré et une gestion dynamique de la dette.



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

Les charges financières se décomposent ainsi :

• Les intérêts des emprunts connus (735 000 €) ainsi qu'une provision pour variation des taux (45 000 €).

Les intérêts de la ligne de trésorerie : 15 000 €

Des commissions diverses : 20 000 €

Les intérêts courus non échus : - 14 000 €

2.5. Les charges exceptionnelles (Chapitre 67 : 394 153 €)

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 394 153 € dont 47 607 € pour les subventions exceptionnelles (notamment les aides aux projets éducatifs), 39 520 € pour des bourses (appels à projets culturels, concours des maisons fleuries, bourses jeunes et Voltaire) et 52 000 € de titres annulés sur exercices antérieurs.

La principale dépense de ce chapitre est la subvention d'un montant de 248 746 € versée au budget annexe Palais du Grand Large. Après le montant élevé versé en 2021 (581 375 €) afin de compenser les exonérations de loyers accordées au délégataire dans le cadre de la crise sanitaire, la subvention retrouve un niveau plus raisonnable.

2.6. Les dotations aux provisions (Chapitre 68 : 592 000 €)

Les dotations aux provisions comprennent la provision habituelle pour la Route du Rhum (400 000 €), la provision pour le contentieux lié aux pénalités du bail emphytéotique administratif du Palais du Grand Large (84 000 € pour la troisième et dernière année), une provision étalée sur 2 ans pour un contentieux ouvert dans le cadre d'un marché (88 000 € en 2022 puis 88 720 € en 2023) et une provision pour créances douteuses (20 000 €).

2.7. Les opérations d'ordre (chapitre 023 et 042)

Ces opérations correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement permettant d'assurer le financement des investissements.

Les dotations aux amortissements (dont les études du musée d'histoire maritime à amortir sur 5 ans) et autres écritures d'ordre sont prévues pour un montant de 3 491 605 €.

Le virement à la section d'investissement atteint 3 321 489 € (3 818 421 € en 2021).

3. LA DETTE

L'encours de la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2022 s'établit à 58 945 114 €, en baisse de 3 373 683 € par rapport à l'année dernière.



Le tableau suivant présente l'évolution de l'encours de la dette ainsi que la décomposition de l'annuité de la dette entre intérêts et remboursement du capital :

| | Intérêts | Capital | Annuité | Encours |
|-------------------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Situation au 01/01/2022 | 733 914 € | 7 659 365 € | 8 393 278 € | 58 945 114 € |
| Situation au 01/01/2021 | 821 355€ | 7 373 683 € | 8 195 038 € | 62 318 797 € |
| Situation au 01/01/2020 | 945 487 € | 8 282 117 € | 9 227 604 € | 64 600 914 € |
| Situation au 01/01/2019 | 1 062 364 € | 7 672 585 € | 8 734 948 € | 66 273 499 € |
| Situation au 01/01/2018 | 1 186 955€ | 7 732 632 € | 8 919 588 € | 66 995 070 € |

Source : état de la dette annexé au BP



SECTION D'INVESTISSEMENT

1. <u>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>

Le montant des crédits d'investissement au budget primitif 2022 s'élève à 38 119 394 € (hors restes à réaliser).

| Chapitre | BP 2021 | BP 2022 | Evolution | Poids en % |
|---|--------------|--------------|-----------|---------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 3 971 300 € | 3 561 500 € | -10,3% | 9,3% |
| 21 - Immobilisations corporelles | 3 229 820 € | 5 324 600 € | 64,9% | 14,0% |
| 23 - Immobilisations en cours | 18 117 430 € | 16 677 755€ | -7,9% | 43,8% |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 934 317 € | 1 132 039 € | 21,2% | 3,0% |
| Dépenses d'équipement brut | 26 252 867 € | 26 695 894 € | 1,7% | 70,0% |
| 020 - Dépenses imprévues | 100 000 € | 100 000 € | 0,0% | 0,3% |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 10 000 € | 10 000 € | 0,0% | 0,0% |
| 13 - Subventions d'investissement (annulées) | - € | 682 000 € | - | 1,8% |
| 16 - Emprunts | 9 375 000 € | 9 660 000 € | 3,0% | 25,3% |
| 26 - Participations | 200 160 € | 1 500 € | -99,3% | 0,0% |
| 27 - Autres immobilisations financières | 70 000 € | 70 000 € | 0,0% | 0,2% |
| Dépenses réelles d'investissement | 36 008 027 € | 37 219 394 € | 3,4% | 97,6% |
| 040 - Opér. d'ordre de transfert entre sections | 186 600 € | 282 000 € | 51,1% | 0,7% |
| 041 - Opérations patrimoniales | 612 000 € | 618 000 € | 1,0% | 1,6% |
| Total dépenses d'investissement (hors reports) | 36 806 627 € | 38 119 394 € | 3,6% | 100,0% |

1.1. Les dépenses d'équipement brut

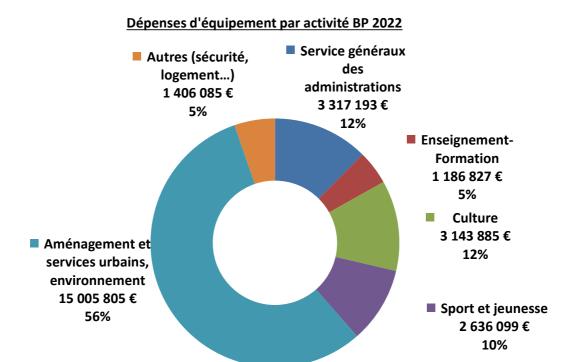
Ce poste regroupe l'ensemble des dépenses qui contribuent à accroître le patrimoine de la Ville. Les dépenses d'équipement (frais d'études, acquisitions de matériels, logiciels ou de terrains, travaux et subventions d'équipement) sont prévues pour 26 695 894 € sur le budget principal (26 252 867 € en 2021).



Affiché le : 17 décembre 2021 Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

Ces dépenses se répartissent comme suit, selon la nomenclature fonctionnelle comptable (affectation des dépenses par activité) :



Les principaux projets sont les suivants :

Aménagement et services urbains : 15,01 M€

Eu égard à son montant, ce poste mérite d'être détaillé par thématique.

- o Propreté urbaine: 599 200 € dont un poids-lourd plateau (250 000 €), une balayeuse de voirie (210 000 €) et des corbeilles (109 000 €).
- o Eclairage public: 775 000 € dont 150 000 € de travaux pour réduire les consommations, 140 000 € de renouvellement de lanternes, 165 000 € de grosses réparations suite à vandalisme ou accidents, 53 000 € de mise en conformité avec les postes EDF, 165 000 € d'effacements de réseaux (Chaussée du Sillon et Avenue Kruger) et 50 000 € de mise en conformité classe A.
- o Aménagement urbain services communs : 340 000 € dont 320 000 € pour le PLU.
- Equipments de voirie : 678 500 € (mobilier urbain, feux tricolores, signaux, panneaux, jalonnement...) dont 400 000 € pour un panneau de signalisation dynamique en entrée d'agglomération.



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

U35-2135U2663-2U211216-4U657-D

o Voirie communale : 4 199 000 € dont...

- Travaux d'amélioration du cadre de vie dans les quartiers : 750 000 €
- Plan vélo (1 375 000 €): voie verte plateau des Anglais (730 000 €), travaux d'aménagement expérimental d'une piste cyclable avenue Louis Martin (260 000 €), voie verte boulevard des Déportés (215 000 €), création d'une liaison vélo de l'avenue du Maréchal Juin vers la rue de l'Espérance (50 000 €), voie cyclable square des Ormeaux (50 000 €), aménagements divers quartiers (50 000 €) et abris vélo (20 000 €).
- Cale de Rochebonne (travaux): 400 000 €
- Extension du parking Paul Féval : 320 000 €
- Prolongement quai Route du Rhum : 300 000 €
- Pont sur les écluses : 260 000 €
 Place de la Fontaine : 160 000 €
- Avenue Moka : 150 000 €
- Travaux d'accompagnement des concessionnaires : 60 000 €
- Avenue Kruger: 55 000 €
- Paramé centre (réfection des revêtements) : 50 000 €
- Réfection des revêtements du centré de Paramé : 50 000 €
- Ouvrages d'art : 20 000 €
- Aménagement de zones de circulation apaisée (40 000 €) et travaux d'accessibilité (50 000 €)

o Espaces verts et aménagement des espaces publics : 1 971 850 € dont...

- Restauration du domaine de la Briantais : 530 000 € pour une aire de jeux inclusive, diverses études (programmation, diagnostic faune et flore, expertise forestière...), l'acquisition de mobilier, la création d'une charte graphique de signalétique et différents travaux (élagage, plantation...).
- Travaux d'aménagement du parc du Rosais : 320 000 €
- Travaux divers (réhabilitation des parcs, travaux récurrents, gestion des plantes invasives, amélioration du cadre de vie dans les quartiers, sécurité des aires de jeux...): 488 000 €
- Jardinières, bacs, plantations d'arbres et reboisement de la ville : 311 000 €
- Renouvellement des véhicules et matériels : 238 100 € dont deux tracteurs avec cabine (131 000 €) et un camion benne (45 000 €).
- Réfection des murs de clôture des parcs : 35 000 €

o Autres opérations d'aménagement urbain : 6 014 595 € dont...

- Hippodrome (réorganisation des espaces professionnels) : 1 673 500 €
- Acquisition du terrain de dépôt des pétroles côtiers : 1 000 000 €
- NPNRU (secteur Etrier / Marville): 810 000 €
- Aménagements des abords du parc de glisse : 591 000 €
- Secteur Bonne Rencontre (voie vers Saint-Ideuc): 500 000 €
- Acquisitions foncières diverses : 316 500 €
- Travaux divers d'urbanisme (raccordements ERDF, clôture, démolitions...) :
 240 000 €
- Coulée verte du Rosais (acquisition) : 200 000 €
- Secteur Marion Dufresne (démolitions) : 165 000 €
- Secteur Flaudais-Patton (acquisitions et travaux): 95 000 €
- PUP Etrier-Marville (travaux de finition): 60 000 €



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

Parc de l'hippodrome (étude d'avant-projet) : 60 000 €

Etudes diverses d'urbanisme : 50 000 €

Aménagement du milieu naturel : 394 360 € dont...

- Mise en sécurité et consolidation des falaises rues de la Grande Anguille / Chaussée : 286 000 €
- Aménagement des chemins du littoral : 65 000 €
- Renaturation de la plage du Val : 30 000 €

Culture et patrimoine culturel : 3,14 M€ dont...

- o La Briantais : 940 000 € pour le château (études et travaux de clos-couvert) : et 217 000 € pour les bâtiments annexes (grange, bâtiment néo-normand, atelier de l'Achille)
- o Musée maritime : 150 000 € d'études de programmation pour le nouveau projet et 250 000 € d'études pour les réserves.
- o Musée d'histoire maritime : 250 000 € de provisions pour le solde des marchés en cours.
- Remparts (rejointoiement et travaux d'étanchéité) : 175 000 €
- o Travaux dans les bâtiments cultuels (travaux dans la cathédrale et les églises : relevage d'orgue, vitraux, éclairage extérieur, diverses réparations et restaurations...): 277 740 €
- Réhabilitation de la Cale de l'Eventail : 155 000 €
- Musées (acquisitions et restaurations des collections, Manoir Jacques Cartier, Mémorial d'Alet) : 142 300 €
- o Grande Passerelle (remplacement des totems, onduleur, mobilier jeunesse, livres anciens, signalétique...): 138 400 €
- o Chemin d'accès du Petit Bé (40 000 €) et consolidation de la fortification d'Alet (37 000 €).
- Crédits provisionnels pour restaurations de monuments historiques : 75 000 €
- o Nouvelle Vague : 29 650 € de GER (gros entretien, renouvellement de matériel).
- o Conservatoire et ses annexes : 39 200 € de travaux (portes à occulus, rideaux de protection, cloisonnement, miroirs, sonorisation...), 55 000 € d'achat d'instruments de musique, 5 500 € de matériels divers.
- o Travaux dans le théâtre L'Hermine (mise en conformité sécurité incendie, désenfumage) : 60 000 €



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

• Sports et Jeunesse : 2,64 M€ dont...

- o Parc de glisse de Marville : 675 000 €
- Création d'une salle de gym dans le complexe Henri Lemarié : 800 000 € pour les études et la maitrise d'œuvre.
- o Salles de sport : 293 620 € comprenant :
 - Tennis de Marville (réfection des couvertures 2ème tranche) : 125 000 €
 - Salle du Panier Fleuri (réfection clos, couvert et étanchéité) : 50 000 €
 - Salle des Cottages (abords de la salle, peinture au sol) : 44 000 €
 - Gros travaux d'entretien : 25 000 €
 - Matériels et installations des salles de sport : 23 000 €.
- o Stades : 280 335 € comprenant :
 - Stade de Marville (réfection des courts de tennis, pose d'un afficheur, aménagements paysagers, clôtures) : 98 500 €
 - Stade Francis Lemarié (aménagements paysagers, installation d'une main courante, clôtures) : 60 500 €
 - Stade Henri Lemarié (aménagements paysagers, tribune) : 40 000 €
 - Stade de l'hippodrome (abords du terrain, projecteurs) : 53 000 €
 - Matériels des stades : 25 500 €
- o Route du Rhum : 210 000 € pour des aménagements de parkings, de la signalisation et des plantations.
- o Centres nautiques : 41 000 € dont 29 500 € pour Surf School (cloison mobile, porte extérieure).
- o Terrain de boules de l'Espérance (réfection de la toiture) : 45 000 €
- Subventions d'équipement aux associations sportives : 143 029 €

Enseignement – Formation : 1,19 M€ dont...

- o Ecole de Rocabey (travaux d'accessibilité et de mise en conformité) : 350 000 €
- Travaux divers dans les écoles (sécurité, faux plafonds, sol, éclairages, conduite d'eau, portails ...) : 343 000 €
- o Travaux de menuiseries extérieures dans les écoles : 120 000 €
- Cuisine centrale et restaurants scolaires (matériels et mobiliers) : 153 500
 €
- o Contrat de chauffage dans les écoles : 79 295 €
- Plan informatique dans les écoles (70 000 €) et travaux de câblage informatique (20 000 €)
- o Mobiliers des écoles : 37 800 €



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

Action économique : 0,56 M€ dont...

- La subvention d'équipement au budget annexe Palais du Grand Large :
 382 840 €
- o Travaux dans les halles de Rocabey, Saint-Servan et halle au blé : 71 000 €
- o Etude de rénovation des halles et marchés : 60 000 €
- Travaux de raccordements électriques des emplacements de vente ambulante :
 40 000 €
- Sécurité et salubrité publiques : 0,37 M€ dont...
 - o Travaux d'automatisation des sanitaires de la Hoguette : 115 000 €
 - o Postes de secours et panneaux d'affichage sur les plages : 67 000 €
 - o Travaux et poteaux pour la défense incendie : 60 000 €
 - La pose de caméras de vidéo-protection : 60 000 €
 - o L'acquisition d'équipements pour la police municipale (matériel centre de supervision urbain, radios, équipements spécialisés) : 30 700 €
- <u>Logement parc privé de la Ville</u>: 262 285 € dont 122 000 € pour les logements des écoles, 50 000 € de gros entretien du patrimoine communal locatif et 55 000 € de travaux exceptionnels de copropriétés.
- Social: 221 506 € dont 200 000 € de subvention d'équipement pour le CCAS.
- Services généraux : 3,32 M€ dont...
 - Les travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de Ville (dont 300 000 € pour la restructuration des services et 130 000 € d'études pour la réfection de la couverture) : 550 000 €
 - La poursuite du programme des travaux d'accessibilité : 513 000 €
 - o Les travaux d'aménagement du bâtiment 27 quai Duguay Trouin : 510 000 €
 - Le renouvellement récurrent des matériels informatiques et téléphoniques,
 l'acquisition de licences de logiciels et les équipements réseaux : 402 200 €
 - Le renouvellement des véhicules (une berline, trois fourgonnettes électriques, un fourgon, un chariot élévateur télescopique) : 304 000 €
 - L'attribution de compensation versée à SMA pour le renouvellement du réseau d'eau pluviale : 180 928 €
 - Le renouvellement des matériels et du mobilier des services : 167 800 €
 - o Les études pour le transfert du complexe technique : 80 000 €



Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

- o Travaux dans les cimetières et acquisition de columbarium : 62 000 €
- o Etudes complémentaires sur la rénovation énergétique des bâtiments : 50 000 €
- Les travaux Maison de quartier de la Madeleine (réfection du sol de la grande salle plus divers rafraichissements) : 48 000 €
- Le remplacement de décorations lumineuses : 30 000 €
- La mise en sécurité électrique des établissements recevant du public (80 000 €), le remplacement d'alarmes et de centrales anti-intrusion (25 000 €), la mise en sécurité des paratonnerres (15 000 €), l'achat de défibrillateurs (8 000 €) et d'extincteurs (8 000 €).

1.2. Remboursement du capital de la dette

Il s'agit du remboursement contractuel des capitaux empruntés pour 7 660 000 € et d'un crédit destiné à procéder à des opérations de gestion active de la dette (remboursement anticipé temporaire par exemple) pour 2 000 000 €.

| Article | BP 2021 | BP 2022 |
|---|-----------|-----------|
| 1641 - Remboursement du capital des emprunts | 4 480 000 | 4 795 000 |
| 16441 - Opérations afférentes à l'emprunt | 2 895 000 | 2 865 000 |
| Sous-total remboursement du capital | 7 375 000 | 7 660 000 |
| 16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie | 2 000 000 | 2 000 000 |
| Total chapitre 16 | 9 375 000 | 9 660 000 |



2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

| Chapitre | BP 2021 | BP 2022 | Evolution en % | Poids en % |
|--|-----------------|-----------------|----------------|---------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 13 074 257,93 € | 2 800 000,00 € | -78,6% | |
| 13 - Subventions d'investissement reçues | 3 982 870,00 € | 1 582 636,00 € | -60,3% | 4,2% |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 15 112 330,88 € | 24 798 304,00 € | 64,1% | 65,1% |
| 27 - Autres immobilisations financières | 250 000,00 € | 50 000,00 € | -80,0% | 0,1% |
| 024 - Produits des cessions d'immobilisations | 1 963 660,00 € | 1 457 360,00 € | -25,8% | 3,8% |
| Sous-Total opérations réelles | 34 383 118,81 € | 30 688 300,00 € | -10,7% | 80,5% |
| 040 - Opér. d'ordre de transfert entre section | 2 766 750,00 € | 3 491 605,00 € | 26,2% | 9,2% |
| 041 - Opérations patrimoniales | 612 000,00 € | 618 000,00 € | 1,0% | 1,6% |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 3 818 421,00 € | 3 321 489,00 € | -13,0% | 8,7% |
| 001 - Résultat d'investissement reporté | 4 820 616,04 € | - € | n.s. | 0,0% |
| Sous-Total opérations d'ordre | 12 017 787,04 € | 7 431 094,00 € | -38,2% | 19,5% |
| Total recettes d'investissement | 46 400 905,85 € | 38 119 394,00 € | -17,8% | 100,0% |

2.1. <u>L'autofinancement</u> (6 531 094 €)

| | Chapitre | e BP 2021 BP 2022 | | évol° | évol° en |
|------|--|-------------------|-------------|--------|------------|
| | Onapide | DF 2021 | DF 2022 | en % | valeur |
| D023 | Virement de la section de fonctionnement | 3 818 421 € | 3 321 489 € | -13,0% | -496 932 € |
| D042 | Dotations aux amortissements | 2 766 750 € | 3 491 605 € | 26,2% | 724 855 € |
| R042 | Travaux en régie et amt des subventions | -186 600 € | -282 000 € | 51,1% | -95 400 € |
| | Total autofinancement | 6 398 571 € | 6 531 094 € | 2,1% | 132 523 € |

L'autofinancement prévisionnel, composé du virement de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements, est en progression de 2,1 %.

Hors Route du Rhum, l'autofinancement s'établirait à 7 044 488 €, en progression de 10 % à périmètre constant.

2.2. <u>Les cessions d'immobilisations</u> (chapitre 024 : 1 457 360 €)

Ce sont les prévisions des produits de cessions : bâtiment rue de la Cloche, terrain rue Claude Bernard (ancien terrain des réserves du musée), terrain NPNRU Marville, terrains secteur de l'Etrier et rue Hochelaga, véhicules et matériels réformés.



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

2.3. <u>Les recettes de dotations, fonds divers et réserves</u> (chapitre 10 : 2 800 000 €)

Il s'agit des recettes suivantes :

| Article | BP 2021 | BP 2022 |
|--|-----------------|----------------|
| 1068 - Excédents de fonctionnement Capitalisés | 9 774 257,93 € | - € |
| 10222 - F.C.T.V.A. | 2 300 000,00 € | 1 800 000,00 € |
| 10226 - Taxe d'aménagement | 1 000 000,00€ | 1 000 000,00€ |
| Total chapitre 10 | 13 074 257,93 € | 2 800 000,00 € |

L'excédent de fonctionnement capitalisé correspond à la reprise du résultat de fonctionnement N-1 qui est affecté au financement de la section d'investissement. Le budget étant voté en décembre, il n'y a pas d'affectation des résultats.

Le FCTVA est fonction du niveau des investissements réalisés l'année précédente.

La taxe d'aménagement est évaluée à 1 M€ afin de tenir compte des encaissements constatés en 2021.

2.4. Les subventions et participations (chapitre 13 - 1 582 636 €)

| Article | BP 2021 | BP 2022 |
|---|-------------|-------------|
| 1311 - Etat et établissements nationaux | 20 700 € | 28 000 € |
| 1321 - Etat et établissements nationaux | 808 372 € | 88 125€ |
| 1322 - Régions | 200 000 € | |
| 1323 - Départements | 300 000 € | |
| 1326 - Autres établissements publics locaux | 214 643 € | 80 800 € |
| 1328 - Autres | 1 200 000 € | 657 000 € |
| 1342 - Amendes de police | 250 000 € | 140 000 € |
| 1347 - Dotation de soutien à l'investissement local | 989 155€ | 588 711 € |
| Total chapitre 13 | 3 982 870 € | 1 582 636 € |

Les subventions sont en baisse dans la mesure où le BP 2021 prévoyait 1,12 M€ pour le musée d'histoire maritime, 0,56 M€ pour la part exceptionnelle 2020 de la DSIL « plan de relance » et 1,2 M€ pour des opérations d'urbanisme (Etrier Marville).

Les subventions inscrites au BP 2022 concernent :

- 588 711 € pour la DSIL (hippodrome), sachant que les subventions obtenues en 2021 ont été engagées et seront intégrées aux restes à réaliser.
- 397 000 € de participations dans le cadre du PUP Aristide Briand.
- 260 000 € de la fondation du patrimoine pour le poste de tir de la cité d'Alet
- 88 125 € de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).
- 60 000 € su Syndicat Départemental d'Energie pour l'installation de lanternes.
- 28 000 € de bonus écologique pour l'acquisition de véhicules électriques.
- 20 800 € de l'hôpital pour le remboursement des équipements.



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

Enfin, le produit des amendes de police (versement national), qui reste difficile à évaluer compte tenu du contexte sanitaire, est estimé à 140 000 € conformément au montant encaissé en 2021.

2.5. <u>L'emprunt d'équilibre</u>

| Article | BP 2021 | BP 2022 |
|---|-----------------|-----------------|
| 1641 - Emprunts en euros | 13 112 330,88 € | 22 798 304,00 € |
| 16449 - Op. afférentes opt° tirage ligne trésorerie | 2 000 000,00 € | 2 000 000,00 € |
| Total chapitre 16 | 15 112 330,88 € | 24 798 304,00 € |

Le niveau élevé des dépenses d'équipement et le vote du budget en décembre impliquent un emprunt d'équilibre plus important.

En effet, lorsque le budget était voté en février ou en mars, la reprise des restes à réaliser et des résultats de l'année précédente entrainaient une baisse de l'emprunt d'équilibre dans la mesure où les résultats sont généralement supérieurs au solde des reports.

La reprise de ces éléments dans le budget supplémentaire permettra de venir réduire l'emprunt d'équilibre lors de son adoption.

Ainsi, l'emprunt d'équilibre du BP 2022 se monte à 22 798 304 €.



BUDGETS ANNEXES

1. ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE

| | Chapitre | Dépenses | Recettes |
|-----|---|---------------|---------------|
| 011 | Charges à caractère général | 1 990 245,00 | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | | |
| 66 | Charges financières | 11 000,00 | |
| 70 | Produits des services domaines | | 6 100 000,00 |
| 042 | Opé d'ordres de transferts entre sections | 10 075 000,00 | 5 976 245,00 |
| 043 | Opé d'ordres de transferts section fonct | 11 000,00 | 11 000,00 |
| | Total section de fonctionnement | 12 087 245,00 | 12 087 245,00 |
| 16 | Emprunts | 5 298 540,00 | 1 199 785,00 |
| 040 | Opé d'ordres de transferts entre sections | 5 976 245,00 | 10 075 000,00 |
| 001 | Résultat reporté | | |
| | Total section d'investissement | 11 274 785,00 | 11 274 785,00 |

Ce budget regroupe plusieurs ZAC. Les opérations réelles (donnant lieu à encaissements ou décaissements) s'élèvent à 7 299 785 € en dépenses avec la répartition suivante par ZAC :

| ZAC | Dépenses réelles | Recettes réelles |
|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Général de Gaulle – Bois Aurant | 230 000 € | |
| La Houssaye | 175 000 € | |
| Campus | 525 000 € | |
| Caserne de Lorette | 1 020 000 € | 6 100 000 € |
| Frais d'administration générale | 40 245 | |
| SOUS-TOTAL | 1 990 245 € | 6 100 000 € |
| Annuité de la dette | 309 540 € | |
| Remboursement anticipé | 5 000 000€ | |
| TOTAL OPERATIONS RELLES | 7 299 785 € | 6 100 000 € |
| | | |

Les écritures de stocks représentent 8 137 900 € en dépenses et 11 751 650 € en recettes.

La réalisation d'acquisitions et d'aménagements importants sur la ZAC Lorette a nécessité de mobiliser un emprunt de 5 M€ sur l'exercice 2021. Un crédit équivalent est prévu en 2022 pour rembourser tout ou partie de cet emprunt en fonction des ventes qui seront effectués.



Rindre le : 17 décembre 2021 Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission : 035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

2. REGIE DES ZONES INDUSTRIELLES

| | Chapitre | Dépenses | Recettes |
|-----|---|------------|------------|
| 011 | Charges à caractère général | 52 008,00 | |
| 66 | Charges financières | 150,00 | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 700,00 | 24 720,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | 1 653,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | | 27 000,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 59 715,00 | |
| 042 | Opé d'ordres de transferts entre sections | 51 000,00 | 110 200,00 |
| 002 | Résultat reporté | | |
| | Total section de fonctionnement | 163 573,00 | 163 573,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 2 500,00 | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 5 000,00 | |
| 23 | Immobilisations en cours | 8 400,00 | |
| 16 | Emprunts | 440,00 | 42 825,00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 32 715,00 |
| 040 | Opé d'ordres de transferts entre sections | 110 200,00 | 51 000,00 |
| 001 | Résultat reporté | | |
| | Total section d'investissement | 126 540,00 | 126 540,00 |

Le périmètre de la Régie des Zones Industrielles concerne les bâtiments rue Augustin Fresnel, rue Claude Bernard et parking Place des Frères Lamennais.

La section de fonctionnement contient principalement les dépenses d'entretien des locaux commerciaux, les impôts fonciers et les charges de copropriété. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 52 858 €.

Les recettes sont constituées des loyers et des récupérations sur charges.

La section d'investissement est principalement composée de crédits provisionnels. Elle est équilibrée par un emprunt qui sera ramené à 0 avec la reprise des résultats lors de l'adoption du budget supplémentaire.



3. PORT DE PLAISANCE

| | Chapitre | Dépenses | Recettes |
|-----|---|--------------|--------------|
| 011 | Charges à caractère général | 1 698 089,00 | |
| 012 | Charges de personnel | 660 000,00 | |
| 013 | Atténuations de charges | | 400,00 |
| 014 | Atténuation de produits | 22 000,00 | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 10 050,00 | |
| 67 | Charges exceptionnelles | 13 300,00 | |
| 69 | Impôts sur les bénéfices | 30 000,00 | |
| 70 | Produits des services domaines | | 2 797 537,00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | 1 232,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | | 100,00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 60 685,00 | |
| 042 | Opé d'ordres de transferts entre sections | 345 545,00 | 40 400,00 |
| 002 | Résultat reporté | | |
| | Total section de fonctionnement | 2 839 669,00 | 2 839 669,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 420 600,00 | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 112 950,00 | |
| 23 | Immobilisations en cours | 328 335,00 | |
| 16 | Emprunts | 2 000,00 | 488 055,00 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | | 70 685,00 |
| 040 | Opé d'ordres de transferts entre sections | 40 400,00 | 345 545,00 |
| 001 | Résultat reporté | | |
| | Total section d'investissement | 904 285,00 | 904 285,00 |

Les dépenses de fonctionnement du port subissent la hausse du prix des carburants mais celui-ci étant revendu avec une marge, cela n'impacte pas l'équilibre de la section.

Le montant des dépenses réelles d'équipements bruts 2022 est de 863 885 € (1 044 100 € en 2021). Les investissements les plus significatifs sont :

- L'assistance à maitrise d'ouvrage et les études complémentaires pour l'extension du port : 345 100 €
- Les travaux sur les pontons (renouvellement des bornes « fluides », réparations d'urgence, revêtement des passerelles, platelage, matériels de sécurité, rénovation des toilettes) : 243 000 €
- La gestion des accès aux équipements portuaires : 75 000 €
- Les études mutualisées avec la région : 54 000 €
- L'enlèvement du platelage vertical du quai de la grue : 30 000 €

La section d'investissement est équilibrée par un emprunt qui sera ramené à 0 avec la reprise des résultats lors de l'adoption du budget supplémentaire.



Envoyé en Préfecture le : 17 décembre 2021 Reçu Préfecture le : 17 décembre 2021 Identifiant de télétransmission :

035-213502883-20211216-40657-DE-1-1

4. PALAIS DU GRAND LARGE

| | Chapitre | Dépenses | Recettes |
|-----|-------------------------------------|------------|------------|
| 011 | Charges à caractère général | 376 848,00 | |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 10,00 | |
| 66 | Charges financières | 254 688,00 | |
| 75 | Autres produits de gestion courante | | 382 800,00 |
| 77 | Produits exceptionnels | | 248 746,00 |
| 002 | Résultat reporté | | |
| | Total section de fonctionnement | 631 546,00 | 631 546,00 |
| 13 | Subventions d'investissement reçues | | 382 840,00 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 5 000,00 | |
| 23 | Immobilisations en cours | 10 000,00 | |
| 16 | Emprunts | 367 840,00 | |
| 001 | Résultat reporté | | |
| | Total section d'investissement | 382 840,00 | 382 840,00 |

Le budget annexe Palais du Grand Large enregistre toutes les dépenses et recettes afférentes à cet équipement dont celles relatives au BEA et à la délégation de service public confiée à la SPL « Destination Saint-Malo Baie du Mont Saint-Michel ».

Après le fort impact de la gratuité des redevances accordée à la SPL durant la crise sanitaire, la subvention de fonctionnement du budget principal retrouve un niveau plus raisonnable à 248 746 €.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Point examiné en commission Finances, Economie, Moyens des services du 29 novembre 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,

APPROUVE

- Le budget de l'exercice 2022 tel que présenté ci-dessus (budget principal et budgets annexes).

DECIDE

- L'attribution des subventions figurant à l'état annexe B1.7 du document budgétaire conformément à l'article L2311-7 du Code général des Collectivités Territoriales.
- L'attribution d'une subvention de fonctionnement de 248 746 € et d'une subvention d'investissement de 382 840 € du budget principal vers le budget annexe Palais du Grand Large.



L'attribution d'une subvention de 3 700 € au Comité des Œuvres Sociales (COS) sur le budget annexe du port.

PRECISE

Que le présent budget porte détermination des besoins de la collectivité au sens du Code des Marchés Publics.

AUTORISE

- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à déposer toutes les autorisations administratives et d'urbanisme relatives aux investissements prévus au budget 2022.

ADOPTE

Par 37 voix POUR 6 voix CONTRE (Mme BEAUDOUT S - Mme LE GAGNE A - M. LECONTE J - M. RICHARD V - Mme SAGET R - M. VAURY E)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour Le Maire et par délégation, Le Directeur Général des Services, Sébastien ANDRÉ

